



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-57

Objet : Délibération portant sur l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Conseillers en exercice	29	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	3	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux , sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	03/XII/2020		
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

17 DEC. 2020

N° 2020-57

Objet : Délibération portant sur l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 2014 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde,
Vu les statuts du SDEEG, notamment son article I-B,
Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 26 juin 2014,
Vu les statuts de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »,

Considérant que l'Etat a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité « verte » incontournable pour notre Pays,

Considérant que le SDEEG a pris le parti d'engager un programme de déploiement de plus de 300 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SDEEG a fait ressortir la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur les sites suivants :

- Carignan de Bordeaux, bourg
- Croignon, rue de la Mairie,
- Fargues Saint-Hilaire, place du docteur Dejan,
- Pompignac, Place d'Entre deux Mers,
- Tresses, avenue des écoles.

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE par le SDEEG requièrent une participation de la Communauté de communes, en application du schéma sus visé et des règles financières du SDEEG (coût d'une borne installée : 10 000€, participation Communauté de communes de 60%)

Considérant que le SDEEG exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de fourniture et pose des IRVE, il appartient aux Communauté de communes concernées par le déploiement de celles-ci de transférer cette compétence au syndicat,

Considérant que l'installation d'une IRVE nécessite des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité avec participation des communes, conformément aux règles financières du SDEEG,

Considérant que la maintenance et l'exploitation d'une IRVE est entièrement pris en charge par le SDEEG, sans participation de la commune et de la Communauté de communes,

Considérant que les point de charge doivent être installés sur le domaine public communal, une autorisation d'occupation du domaine public devra être accordée au SDEEG,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques aux lieux susvisés
2. D'approuver le transfert de compétence des IRVE de la commune vers le SDEEG,

3. De s'engager à verser au SDEEG la participation financière due pour la réalisation des travaux d'installation,
4. D'inscrire les dépenses correspondantes au budget et donne mandat à Monsieur/ au Président pour régler les sommes dues au SDEEG,
5. De s'engager à intercéder auprès des communes concernées pour aider le SDEEG à obtenir une autorisation d'occupation du domaine public permettant l'implantation de ces IRVE.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

2020_57



Délibération portant sur l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais ws	17/12/2020	
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	17/12/2020	
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	17/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
Parapheur Coteaux Bordelais ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président